

TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 26 février 2010

Avis de vacance d'un emploi de chef de service

NOR : PRMG1005289V

Un emploi de chef de service, adjoint au directeur est susceptible d'être vacant à direction de l'administration générale et de la modernisation des services au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

La DAGEMO assure les missions d'une administration centrale pour l'ensemble du ministère : les affaires financières, la gestion des RH, l'allocation des moyens humains et financiers, le développement et la cohérence des systèmes d'information.

A ces fonctions classiques de toute administration de moyens, s'ajoutent la coordination et le pilotage de politiques transversales, la conduite de la modernisation et l'animation du réseau des services déconcentrés.

Le DAGEMO est le responsable du programme 155 qui regroupe les fonctions support et les crédits de personnel et de fonctionnement de l'ensemble de la Mission Travail et Emploi. La finalité de ce programme et son enjeu est de contribuer aux résultats des programmes emploi et travail par une allocation adaptée et maîtrisée des moyens d'où la nécessité de rechercher des modalités d'association des autres responsables de programme.

La DAGEMO se compose de 5 sous-directions et missions :

- SDFDG : la sous direction des finances et du dialogue de gestion ;
- DMS : la division des moyens des services ;
- SDCC : la sous direction des carrières et des compétences ;
- SDSI : la sous direction des systèmes d'information ;
- DAC : la division de l'administration centrale.

Les missions du chef de service sont les suivantes :

- assurer la coordination des services de la direction ;
- assurer la responsabilité des dossiers ou activités confiés par le directeur dans l'ensemble du champ de la direction ;
- suppléer le directeur en cas d'absence ou d'empêchement.

Les qualités attendues du chef de service sont les suivantes :

- un bon niveau d'expertise technique dans les domaines d'intervention de la direction ;
- des qualités d'organisation, d'animation de dialogue et d'analyse stratégique ;
- une connaissance des métiers et des enjeux du ministère.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Luc Allaire, directeur de l'administration générale et de la modernisation des services (01.44.38.36.01).

Conformément aux dispositions du décret n° 55-1226 du 19 septembre 1955 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de chef de service, de directeur adjoint et de sous-directeur des administrations centrales de l'Etat, les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel*, au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, direction des ressources humaines (bureau des cadres de l'administration centrale et des agents non titulaires [DRH 1A]), 14, avenue Duquesne, 75530 Paris 07 SP.